

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Bertrand Buchs*

*Date de dépôt : 26 janvier 2011*

## **Interpellation urgente écrite** **Arbitrage entre la commune de Carouge et l'Etat**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commune de Carouge et l'Etat de Genève ont convenu de demander un arbitrage sur le tracé du CEVA, au niveau du bâtiment de la voirie de Carouge situé au Val d'Arve.

Le plan initial propose un passage en tranchée couverte, ce qui oblige de détruire une partie du bâtiment, pour le reconstruire à la fin des travaux.

La commune de Carouge propose un passage en tunnel, ce qui permet de conserver ce bâtiment.

Après discussion, il a été décidé de mandater un arbitre en la personne de M. de Montmollin, ancien ingénieur cantonal neuchâtelois.

Le rapport qu'il a rendu donne raison à la commune de Carouge.

Selon des informations données lors du dernier Conseil municipal de Carouge, du 20 janvier 2011, par M. le maire Marc Nobs, il semblerait que l'Etat de Genève ne soit pas d'accord de suivre la recommandation de passer en tunnel, malgré l'accord préalable d'arbitrage.

Ma question est donc la suivante :

***Quelles sont les raisons qui ont poussé l'Etat à ne pas respecter l'accord d'arbitrage passé avec la commune de Carouge ?***